

1. Contexte de l'étude

Dans le cadre de l'Accord de Paris sur le climat, adopté en 2015, les pays signataires se sont engagés à limiter le réchauffement climatique à bien en deçà de 2°C, en visant un maximum de 1,5°C par rapport aux niveaux préindustriels.

Le Maroc, en tant que partie prenante de cet accord, s'est engagé à mettre en place des politiques et des actions pour réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) et renforcer sa résilience face aux impacts du changement climatique.

Le cadre de transparence renforcée (ETF) de l'Accord de Paris est un élément clé pour assurer la mise en œuvre et le suivi de ces engagements. Dans ce contexte, le Maroc travaille à renforcer les capacités nationales et régionales du pays pour qu'elles puissent mettre en œuvre, suivre et rapporter efficacement leurs actions climatiques, dans le respect des exigences internationales.

Par ailleurs, l'Article 6 de l'Accord de Paris, qui porte sur les mécanismes de coopération volontaire entre les pays pour atteindre leurs objectifs climatiques, joue un rôle fondamental dans la réalisation des engagements de réduction des émissions. Cet article offre des opportunités pour le Maroc, en particulier dans le contexte de la mise en œuvre des Contributions Déterminées au niveau National (CDN), en facilitant l'échange de crédits de carbone et le financement de projets climatiques transfrontaliers.

Les régions du Maroc, par leur potentiel d'initiatives locales et leur rôle de mise en œuvre des politiques, sont des acteurs clés dans la mise en place de ces mécanismes de coopération. A cet effet, il est essentiel de les sensibiliser et de les former sur la transparence climatique et aux différentes approches de l'Article 6, pour que le pays puisse maximiser ses opportunités en matière de finance climatique et d'engagements en matière d'atténuation.

2. Présentation du projet CBIT

Le projet CBIT a pour objectif d'établir les conditions préalables pour un cadre de transparence renforcé au Maroc en soutenant les efforts déjà engagés par le pays. Il œuvre au développement d'un Cadre de Transparence intégré pour la planification et le suivi de la mise en œuvre de la CDN et ce conformément aux engagements internationaux du pays. En outre, le projet vient également en appui à de la CDN au niveau territorial en développant des systèmes MRV sous-nationaux et en renforçant les capacités de deux régions pilotes.

Les résultats attendus sont :

1. Une gouvernance intégrée pour soutenir le système national de suivi et de comptabilisation des progrès vers la mise en œuvre de la CDN est établie,
2. Le cadre de gouvernance des NDC est piloté dans deux régions sub-nationales,
3. Les capacités de comptabilisation et de reporting des GES sont renforcées,
4. Les capacités de planification et de suivi des actions d'atténuation et d'adaptation sont renforcées par le biais de nouveaux outils méthodologiques et de guides ;
5. Les capacités MRV du support sont renforcées, notamment en matière de financement, de transfert de technologie et de renforcement des capacités.

Le projet intègre les deux principales composantes suivantes :

- Composante 1 : est axée sur le renforcement de la gouvernance du cadre de transparence de la CDN. Elle vise à établir un cadre de gouvernance adéquat qui peut soutenir efficacement le déploiement du système MRV national. Cette composante vise également à piloter le processus à deux niveaux infranationaux, conformément à la mise en œuvre territoriale de la CDN ;
- Composante 2: est dédiée au renforcement des capacités techniques nécessaires à la mise en place d'un Système MRV National intégré et robuste en se basant sur la plateforme MRV en ligne,

à travers l'amélioration du reporting des inventaires des GES, de la planification sectorielle des actions d'atténuation, le suivi et le reporting de l'impact des actions d'atténuation et du soutien.

Dans le cadre du projet, un travail de proximité est à réaliser auprès des régions pour renforcer leurs capacités sur les thématiques liées au projet, notamment la transparence et le MRV, y compris l'article 6 de l'Accord de Paris.

3. Objectifs de l'étude

Cette consultation vise à fournir aux acteurs locaux et régionaux une compréhension approfondie du cadre de transparence renforcée et de l'article 6 de l'Accord de Paris. Elle abordera les principes du reporting climatique, les modalités de suivi et de rapportage, ainsi que les opportunités offertes par l'Article 6 pour les projets locaux de réduction des émissions.

Ces formations seront effectuées par phase. Cette première sera destinée dans un premier temps à quatre régions qui seront sélectionnées. Le projet poursuivra les travaux de renforcement des capacités au niveau des régions restantes du Royaume, dès la finalisation de ce premier lot de renforcement des capacités.

4. Description des missions

Pour répondre aux objectifs de l'étude, le prestataire doit accomplir les missions suivantes :

Mission 1 : Cadrage et Validation de l'approche méthodologique

Il s'agit de la phase de cadrage de l'étude. Le consultant est appelé à livrer son approche méthodologique et le calendrier d'exécution et les soumettre à la validation du Département du Développement Durable.

Les ateliers visés par cette consultation auront lieu au niveau de 4 régions. Dans ce cadre, le prestataire proposera des régions prioritaires, sur la base d'une analyse multicritères.

NB :

Le projet poursuivra les travaux de renforcement des capacités au niveau des régions restantes du Royaume, dès la finalisation de ce premier lot de renforcement des capacités.

Livrables de la mission 1

- Approche méthodologique et planning de réalisation des activités, y compris l'analyse multicritères pour la sélection des 4 régions prioritaires.

Mission 2 : Diagnostic des capacités

Cette mission portera sur une analyse des capacités techniques des régions identifiées pour évaluer les besoins et les lacunes.

A cet effet, le prestataire développera un questionnaire de diagnostic des capacités régionales, permettant de réaliser une évaluation des capacités régionales et d'identifier les besoins en renforcement des capacités.

Avec l'appui des Directions Régionales de l'Environnement, l'outil de diagnostic des capacités régionales sera véhiculé aux différentes parties prenantes concernées par la transparence et l'article 6 de l'AP, y compris le secteur privé et les ONG.

Sur la base des retours reçus, le prestataire examinera les capacités et identifiera les besoins exprimés par les acteurs, et ce afin d'orienter les modules à développer pour les sessions de renforcement des capacités.

Livrables de la mission 2

- Questionnaire de diagnostic des capacités régionales
- Rapport d'analyse des réponses et d'identification des besoins et lacunes

Mission 3 : Développement des outils pédagogiques

Le prestataire proposera dans un premier temps des programmes détaillés pour les ateliers.

Une fois le programme validé, le prestataire développera ensuite les modules pédagogiques. Pour ce faire, le prestataire combinera des sessions théoriques à d'autres pratiques pour assurer la compréhension des concepts exposés et une meilleure appropriation des thématiques abordées.

Livrables de la mission 3

- Programmes des ateliers
- Supports et modules pédagogiques

Mission 4: Animation des ateliers

Avec l'appui du projet CBIT, le prestataire animera les ateliers dans les régions identifiées.

Il se basera sur une approche interactive encourageant les échanges en vue d'identifier les besoins persistants et orienter les fondements des systèmes de transparence visés au niveau régional.

Le prestataire terminera ses sessions par une évaluation des besoins et des lacunes persistants, et devra se baser sur des outils interactifs pour ce faire (Exemple : mentimeter).

NB :

L'aspect logistique sera géré par le projet CBIT et ne doit pas figurer dans l'offre financière du prestataire.

Livrables de la Mission 4

- Programmes, supports et rapports des ateliers, y compris les sessions interactives via mentimeter ou autre outil utilisé.

Mission 5 : Synthèse et recommandations

Suite à l'organisation des ateliers, le prestataire élaborera un document succinct pour orienter les prochaines étapes, notamment celles de la proposition de systèmes MRV ou systèmes de transparence régionaux. Il mettra également en exergue les éléments suivants :

- Évaluation des acquis et retours d'expérience
- Besoins persistants exprimés par les participants
- Recommandations pour la pérennisation du dispositif de formation
- Recommandations pour le développement des systèmes de transparence / MRV au niveau régional
- Autres axes à identifier par le prestataire.

Livrables de la Mission 5

- Rapport de synthèse et de recommandations

5. Livrables

Les livrables de l'étude sont récapitulés ci-dessous :

Mission	Livrables	Date de remise des livrables ¹
Mission 1	<ul style="list-style-type: none">• Approche méthodologique et planning de réalisation des activités, y compris l'analyse multicritères pour la sélection des 4 régions prioritaires.	Après 1 semaine
Mission 2	<ul style="list-style-type: none">• Questionnaire de diagnostic des capacités régionales• Rapport d'analyse des réponses et d'identification des besoins et lacunes	Après 4 semaines
Mission 3	<ul style="list-style-type: none">• Programmes des ateliers• Supports et modules pédagogiques	Après 6 semaines
Mission 4	<ul style="list-style-type: none">• Programmes, supports et rapports des ateliers, y compris les sessions interactives via mentimeter ou autre outil utilisé.	Après 8 semaines
Mission 5	<ul style="list-style-type: none">• Rapport de synthèse et de recommandations	Après 12 semaines maximum

NB :

Il est à noter que la logistique concernant l'organisation des ateliers sera prise en charge par le Projet CBIT et ne doit pas figurer dans l'offre financière du bureau d'études.

Tous les livrables provisoires et finaux sont à fournir en version électronique modifiable (word, ppt, excel).

La version finale de tous les livrables est à fournir en version papier (3 copies).

6. Durée des travaux

La durée de la prestation est de 3 mois. Le contrat s'étendra du mois Juillet 2025 au mois d'Octobre 2025.

Le contrat sera conclu pour un total forfaitaire de 50 Hommes/Jour² maximum.

NB :

La durée estimative de la consultation ne prend pas en considération

- 1) Les délais relatifs à la validation des livrables et
- 2) Les éventuels retards associés à la non disponibilité des bénéficiaires,
- 3) Les périodes des congés (mois d'août).

¹A compter de la date de la signature du contrat

² Le nombre d'hommes/jour est donné à titre indicatif pour comparer les offres reçues.

7. Modalités de paiement

Le règlement sera effectué en 4 tranches comme suit :

- 20 % après la validation des livrables de la Mission 1 ;
- 40 % après la validation des livrables de la Mission 2 et 3 ;
- 40 % après la validation des livrables de la Mission 4 et 5.

8. Profils des experts

Pour la réalisation de la présente étude, une équipe pluridisciplinaire composée de deux experts doit être mobilisée.

Les experts doivent disposer des qualifications suivantes :

Profil 1 – Expert Sénior en transparence climatique	
Formation	Titulaire d'un doctorat ou d'un diplôme d'ingénieur (ou équivalent Bac+5) avec une spécialisation dans les secteurs visés par l'étude, dans les changements climatiques, l'environnement, l'atténuation des GES, Finance, ou tout autre domaine lié à la consultation
Expérience	Au moins 10 ans d'expérience dans le changement climatique, l'environnement, l'atténuation, le suivi et évaluation, la finance, le conseil dans des domaines liés aux secteurs de l'étude, ou autre domaine étroitement lié à l'étude
Expériences et Références	<ul style="list-style-type: none">▪ Des références en matière de MRV et/ou de transparence climatique▪ Des références liées à l'article 6 de l'Accord de Paris▪ Des références liées à des entretiens et/ou consultations, au niveau national, régional ou sectoriel▪ Expérience prouvée en animation d'ateliers dans des thématiques liés au changement climatique, la transparence climatique, la finance climat

NB :

Le prestataire doit être un bureau d'études.

L'expert sera responsable de :

- Décider, en collaboration avec le DNP et la CNP, des approches à adopter en cas de nécessité ;
- Organiser les consultations/ateliers programmés et veiller à leur réussite ;
- Assurer la synergie avec d'autres projets pertinents ;
- Assurer la gestion ponctuelle et efficace des activités telles que programmées ;
- Superviser la documentation de l'étude et son archivage.

L'Administration se réserve le droit de solliciter la mobilisation d'autres profils d'experts si les besoins de l'étude l'exigent.

9. Présentation de l'offre du contractant

Le prestataire est tenu de présenter les documents suivants :

- **Offre technique détaillant :**

- CV de l'expert ;
- Diplômes de l'expert;
- Étapes et calendrier de mise en œuvre ;
- Approche méthodologique de travail.

- **Offre financière :**

- Une offre financière détaillée spécifiant le nombre d'H/J par étape de chaque mission. L'offre financière doit être datée et signée.

10. Évaluation des offres

L'évaluation des offres se déroulera en deux temps :

- **Étape 1 : Analyse technique comparative des offres :**

Cette étape consiste à analyser les CV et l'expérience des candidats. Les CV remplissant les conditions de profil demandées seront retenus pour l'analyse financière.

Critères	Note Max
<p>Méthodologie : 30 points</p> <p>Très améliorée et innovante : une méthodologie offrant une valeur ajoutée et faisant ressortir un modèle marocain très attrayant et la portée des acteurs clés (30 points)</p> <p>Améliorée : un très bon niveau de détail, approche présentée qui répond parfaitement aux TDRs, pertinence de l'approche présentée, chronogramme détaillé des activités (20 points)</p> <p>Simple : Un niveau de détail moyen, Simple reprise des éléments des TDRs, manque d'investigation (10 points)</p> <p>Non conforme : Ne répond pas aux TDRs, omission d'éléments clés des TDRs (0 points)</p>	30
<p>Chronogramme 10 points</p> <p>Conforme aux T.d.R. et permettant de réaliser la prestation avec la qualité requise et dans les délais (10 points)</p> <p>Non conforme aux T.d.R. et ne garantissant pas l'atteinte des objectifs escomptés (0 points)</p>	10
<p>Profil de/des experts proposés : 60 points.</p> <p>Profil 1 : Expert Sénior en transparence climatique</p> <ul style="list-style-type: none"> • Formation : Titulaire d'un doctorat ou d'un diplôme d'ingénieur (ou équivalent Bac+5) avec une spécialisation dans les secteurs visés par l'étude, dans les changements climatiques, l'environnement, l'atténuation des GES, Finance, ou tout autre domaine lié à la consultation (5 points) • Expérience : Au moins 10 ans d'expérience dans le changement climatique, l'environnement, l'atténuation, le suivi et évaluation, la finance, le conseil dans des domaines liés aux secteurs de l'étude, ou autre domaine étroitement lié à l'étude (5 points) • Des références en matière de MRV et/ou de transparence climatique (12 points, 4 points par référence) • Des références liées à l'article 6 de l'Accord de Paris (12 points, 4 points par référence) • Des références liées à des entretiens et/ou consultations, au niveau national, régional ou sectoriel (12 points, 4 points par référence) • Expérience prouvée en animation d'ateliers dans des thématiques liés au changement climatique, la transparence climatique, la finance climat (9 points, 4 points par référence) • Des références en matière de MRV, de rapportage, de transparence climatique (5 points, 1 point par référence) 	60
Total	100

NB :

Seront systématiquement éliminées à l'issue de cette phase toutes les offres ayant obtenu :

→ Une note technique inférieure à la note technique minimale de 60 points qui représente 70% de la note maximal des offres techniques (100 points).

- **Etape 2 : Analyse financière comparative des offres :**

A l'issue de cette phase, chaque offre financière sera dotée d'une note (F) sur 100 :

La note 100 sera attribuée à l'offre valable techniquement et la moins distante. Pour les autres offres, la note sera calculée au moyen de la formule suivante :

$F = 100 \times (P_{min}/P)$, tel que :
P : Prix de l'offre
Pmin : Prix de l'offre valable techniquement et la moins disante.

- **Etape 3 : Analyse technico-financière :**

Les notes techniques (T) et financières (F) obtenues pour chaque candidat seront pondérées respectivement par les coefficients suivants :

→70% pour l'offre technique →30% pour l'offre financière	$N = 0,7 * T + 0,3 * F$
---	-------------------------

Le Contrat sera adjugé à l'offre ayant obtenu la note « N » la plus élevée.

11. Dépôt des offres

Les offres peuvent être :

- Déposées au bureau de la Coordination du Projet CBIT au Département du Développement Durable - Ministère de la Transition Energétique et du Développement Durable (voir adresse ci-dessous) ;
- Envoyées par voie postale à l'adresse ci-dessous :

Coordination du Projet CBIT – Bureau 328 et 324
Département du Développement Durable
Ministère de la Transition Energétique et du Développement Durable
Adresse : N°9, Avenue Al Araar, Bureau 326 et 324, 3^{ème} étage
420/1 Secteur 16, Hay Riad, Rabat

Au plus tard le 04 juillet 2025, avant midi

Les offres doivent spécifier l'objet de la consultation, tel que précisé ci-dessous :

Appel à consultation pour l'animation des sessions de renforcement des capacités de quatre régions sur le cadre de transparence renforcée et l'article 6 de l'Accord de Paris
Projet « Développement d'un cadre de transparence intégré pour la planification et le suivi de la CDN »